

COMMUNE

d' AUBAGNE

Convocation du 19/09/23

Date de publication : 03/10/23

Conseillers en exercice : 43

Présents : 33

Quorum : 22

N° 12-260923

OBJET :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation d'une convention de
Servitude ENEDIS Parcelles : BN 0268 La
Coueste.

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi vingt-six septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS : Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoint, Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame METCHE-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc **formant la majorité des Membres en exercice.**

EXCUSES : Monsieur AGOSTINI Pascal (donne pouvoir à Madame MOISEHIRMANN Monique), Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Madame MORFIN Geneviève), Monsieur LEVISSE André (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur RUSCONI Vincent) Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

La Commune a été saisie par la Société ENEDIS, d'une demande de constitution de servitude de passage de canalisation souterraine sur sa propriété cadastrée section BN 0268 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit La Coueste à Aubagne.

Ces travaux entrent dans le cadre de l'amélioration d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230926-260923_12-DE
Reçu le 03/10/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
03/10/2023

.../...



Délibération n° 12-260923 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023 (suite) :

La Société ENEDIS demande donc à la Commune, à titre de servitude réelle et perpétuelle, l'autorisation d'établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, 1 canalisation souterraine ainsi que ses accessoires, sur une longueur totale d'environ de 17 mètres, telle que figurée sur le plan joint à la convention.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette opération, cette délibération propose de constituer, au profit de la Société ENEDIS, une servitude de passage de canalisations souterraines afin de réaliser les travaux ci-dessus décrits, sur la parcelle cadastrée section BN 0268 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit La Coueste à Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'avis de la Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'AUTORISER, à titre de servitude réelle et perpétuelle, dans une bande 1 mètre de large, l'établissement d'une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires, d'une longueur totale d'environ 17 mètres sur la parcelle cadastrée section BN 0268 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit La Coueste à Aubagne ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de constitution de servitudes ci-annexée.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230926-260923_12-DE
Reçu le 03/10/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/10/2023

.../...
The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANCAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.